

## Construction de la mairie-école (1875-1878).

“Chose promise, chose due”, durant les années 1870, le projet de construction de l'école des garçons voit le jour en même temps que celui de la mairie, la population de la commune s'élève alors à environ 950 habitants.

Toutefois, avant l'édification des bâtiments à l'emplacement qu'ils conserveront jusqu'à nos jours, d'autres choix s'offrent à la municipalité. En effet, la Fabrique à laquelle la commune avait dû laisser le terrain de l'ancien cimetière autour de l'église<sup>5</sup> propose de vendre ce même terrain à la municipalité en 1872 ; ce à quoi la commune se refuse en raison de l'humidité, l'exiguïté et le caractère pentu du terrain.

Puis il semble que la commune ait le choix entre la maison de la veuve Cheminais dans laquelle se trouvait la classe jusque là et une autre appelée “maison Marçais” située plus près du centre du village. Finalement, le conseil choisit la première pour différentes raisons.

Dans une délibération, la municipalité justifie son choix en disant: la “maison Marçais construite en pan de bois comprend seulement deux pièces dont l'une des deux n'est même pas pavée et donc elle coûterait en définitive plus cher à mettre en état que la maison Cheminais”. De plus, le conseil municipal ajoute que certes sa localisation est plus centrale que celle de la “maison Cheminais” mais le conseil estime le voisinage des cabarets dangereux pour l'école, au contraire la “maison Cheminais” a l'avantage d'être située à proximité de l'église...

<sup>5</sup> En effet, le 2 octobre 1841, M. de Courtavel avait donné le terrain du cimetière actuel (le champ du Fouquereau) à la commune à condition, entre autre, que celle-ci cède gratuitement à la Fabrique le terrain de l'ancien cimetière.

Quoi qu'il en soit, la principale raison à ce choix semble être l'engagement pris par le conseil auprès de la veuve Cheminais à laquelle il avait demandé une promesse de vente<sup>6</sup>.

Le 3 mars 1874, le conseil municipal entérine l'achat de la maison de Mme Cheminais et opte pour la construction d'une classe et d'une mairie selon les plans de l'architecte Vérité du Mans.

En effet, ce dernier nommé par le Sous-Préfet dès 1873 devait vérifier si le terrain proposé par la commune convenait à l'édification d'une mairie-école. Son rapport présente une description de cette maison située au lieu-dit «la Petite Gaudinière».

Il s'agit d'un bâtiment de 17 mètres de long et de 6,75 mètres de profondeur (soit 114 m<sup>2</sup>), il comprend une entrée sur la cour avec un petit cabinet, d'un côté se trouve la classe de l'époque, de l'autre une cuisine avec un lit d'angle, à la suite une chambre avec four en saillie sur la cour, plus un grenier et une cave.

L'architecte Vérité estime que cet ensemble entouré d'une cour et d'un jardin situé à environ 100 mètres de l'église sur la route de St-Calais peut convenir pour la construction de la nouvelle école et propose donc qu'elle soit achetée par la commune 5 520 F, prix porté à la promesse de vente.

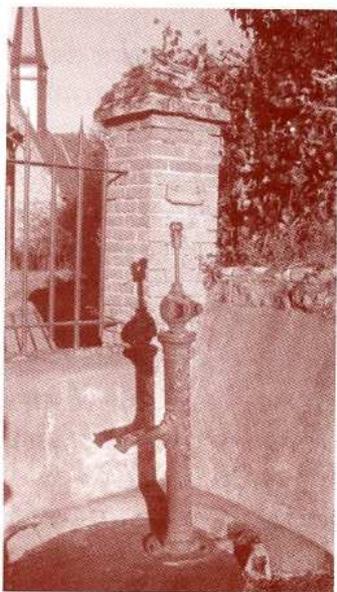
Aussitôt, un projet accompagné de plans est proposé par Vérité à la commune de Valennes. Il se compose de la maison précédemment décrite, elle doit être restaurée afin de servir de logement à l'instituteur<sup>7</sup>. Dans son prolongement, la classe de garçons doit être édifiée, elle comporte une

<sup>6</sup> Cette promesse de vente est mentionnée dans la délibération du conseil municipal du 4 février 1874.

<sup>7</sup> Il s'agit actuellement de la cantine scolaire

superficie de 75 m<sup>2</sup> et une hauteur de plafond de 4 m sous solive. L'extrémité gauche de cette construction doit être réservée à la mairie qui bénéficie d'une entrée directe sur la rue à laquelle on accède par un perron<sup>8</sup>. La maison est définitivement acquise par la commune par acte du 28 août 1875, les travaux sont adjugés le 30 octobre 1875 et leur réception a lieu le 14 avril 1878.<sup>9</sup>

Il ne reste à cette date qu'à pourvoir le logement de l'enseignant de mobilier, chose faite le 11 juillet 1879, si l'on en juge l'inventaire dressé à cette date.



*Pompe de l'école  
acquise en 1916,  
après la création du  
puits en 1915.  
Elle a été réalisée  
par Madame Veuve  
Fortin, ferblantière à  
St-Calais.*

<sup>8</sup> L'ensemble doit être complété par un hangar au bout duquel se trouverait les lieux d'aisances, il est précisé que ceux-ci doivent être visibles depuis l'estrade de l'instituteur, il est d'ailleurs toujours possible de le constater aujourd'hui puisque leur emplacement est toujours visible.

<sup>9</sup> Entre temps, une requête, du 9 décembre 1877, de l'architecte Travaillard sollicite auprès de la municipalité la reconstruction du logement de l'institutrice compte tenu de sa vétusté. Mais une fois encore la commune s'y refuse en raison des impôts qui pèsent sur elle.

## Construction de l'école des filles (1911-1915)

Il faut ensuite attendre le début du XX<sup>e</sup> siècle avant que de nouveaux projets voient le jour, ils concernent cette fois l'école des filles.

En effet, si le XIX<sup>e</sup> siècle a permis l'instruction des masses, les filles sont encore les laissées pour compte de l'instruction publique comme le prouve le discours brutal de Jules Ferry à la salle Molière (1870) : « (...) Réclamer l'égalité d'éducation pour toutes les classes, ce n'est faire que la moitié de l'œuvre (...) ; cette égalité (...) je la revendique pour les deux sexes (...) ».

Certes des classes pour les filles existent à Valennes comme ailleurs mais elles sont encore souvent au début du XX<sup>e</sup> siècle dirigées par des congrégations religieuses même lorsqu'elles sont communales, les lois Ferry puis la loi de séparation de l'église et de l'Etat vont définitivement remédier à cet état de fait.

Cependant, il faut attendre 1909 pour que l'architecte départemental J. Durand soit nommé par le conseil municipal afin de proposer un projet d'école de filles sur le terrain contigu à la mairie et à l'école des garçons. Le projet visant à construire deux classes de quarante élèves chacune ainsi que les logements de la directrice et de l'institutrice adjointe est approuvé le 14 août 1909 par l'Inspecteur d'Académie qui évoque la vétusté des anciens locaux<sup>10</sup> et la nécessité de créer une classe enfantine, preuve

<sup>10</sup> On sait par l'acte de vente de cette école, le 7 janvier 1914 qu'elle était située au lieu-dit « l'Anerie » près du carrefour situé après le lavoir communal actuel. Elle avait été achetée par M. Jean Louis René chevalier de Courtavel, maire, au nom de la commune, en janvier 1825. Elle fut vendue en deux lots à MM. Fibreau et Seguin.

toutefois que les filles pouvaient déjà être scolarisées auparavant.

Ce projet semble faire l'unanimité, il consiste à construire deux classes de 50,05 m<sup>2</sup> de superficie et 4 mètres de haut, l'éclairage sera bilatéral mais plus fort vers le Nord-Ouest où les fenêtres auront 2,20 mètres de large au lieu de 1,60 mètre vers le Sud-Est. Les deux classes seront séparées par un vestiaire.

Au Sud-Est des classes se trouve la cour qui aura 20 mètres de long et 14 mètres de large. Dans cette cour un préau de 16,90 mètres de long sur 3 mètres de large et six cabinets d'aisance doivent être aménagés<sup>11</sup>.

Quant aux logements des institutrices ils sont prévus en fonction du grade de chacune d'elles. Ainsi, celui de la directrice se composera au rez-de-chaussée d'une cuisine, d'une salle à manger et d'une chambre.

L'institutrice adjointe disposera seulement de deux des trois chambres à feu que compte l'étage. Il est précisé que l'entrée de l'école se fera par le chemin vicinal numéro 10 c'est à dire l'actuelle route de la Muserie.

Cette construction s'élève à un coût total de 30163,47 F et est jugée par l'inspecteur départemental «conforme aux prescriptions essentielles de l'instruction de 1887».

Les travaux sont adjugés dès 1911. Pour les réaliser, la commune contracte un emprunt de 20000 F, elle bénéficie probablement d'aides du Département et de l'État et du produit de la vente de l'ancienne école des filles.

---

<sup>11</sup> Ce projet ne faisait pas d'autres mentions relatives aux sanitaires de l'école, toutefois la commune et l'inspection d'Académie demandèrent avant approbation définitive que soit précisé de prévoir trois types de sièges : un pour la classe enfantine, un pour la classe primaire et un pour les institutrices.

Les travaux de la nouvelle école des filles semblent achevés au début de l'année 1915 puisque la veuve de l'entrepreneur de maçonnerie, Mouillard, installé rue du Gau-tray à St-Calais, réclame le paiement des travaux le 6 janvier 1915.

Les précisions apportées au projet de construction de l'école des filles, croissantes par rapport à celle de l'école des garçons édiflée quarante ans avant, sont révélatrices des mentalités de l'époque et de leur évolution.

Force est de constater, l'attachement aux conceptions hygiénistes dans le domaine de la construction scolaire et le progrès des notions de confort et d'adaptation des bâtiments publics à leurs fonctions.

Ainsi, l'école de Valennes telle que nous la connaissons aujourd'hui est achevée au moment de la première guerre mondiale, son élévation extérieure ne subira pas de modifications, seul l'intérieur sera adapté à la mixité des classes et à la création de la cantine scolaire.



*Grange, bourg de Valennes (propriété privée)*

Si Valennes ne dispose pas de monuments majeurs, en revanche ce bourg conserve une unité architecturale et paysagère peu commune et particulièrement intéressante.

Ses ruelles sinueuses semblent avoir conservé leur tracé ancien, de même les petits passages à gué ont subsisté et permettent une continuité entre le paysage, la nature et le bâti si ce n'est l'urbanisation,

De plus les constructions présentent des constantes architecturales, sans doute liées à un renouvellement important du bâti au XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, en dépit de la coexistence de deux types distincts de maisons : les maisons à un étage et les maisons basses beaucoup plus modestes, l'usage des matériaux locaux et tout particulièrement de la brique donne un caractère commun à ces maisons.

Aussi cette grange est très significative de cette construction rurale locale dont les procédés traditionnels se sont perpétués

jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Il s'agit d'un bâtiment utilitaire dont les murs gouttereaux sont en pan de bois et torchis tandis que les pignons sont en moellons liés à la chaux naturelle et au sable, ce type de construction mixte est très fréquent dans la campagne du Perche Sarthois.

Le toit en bâtière est couvert, comme il est de coutume, de tuiles en terre cuite en parfaite harmonie avec les tons des murs et de l'encadrement de la porte en anse de panier, réalisation en brique très soignée. Les triangles supérieurs des pignons ont reçu un bardage de bardeaux de bois (chêne ou châtaignier ?) matériaux dont l'usage semble s'être à peu près perdu depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans le Perche Sarthois. De fait, la tuile plate, fabriquée localement a remplacé peu à peu depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle les couvertures en bardeaux, cependant celui-ci continua à être employé comme bardage car la tuile, trop lourde ne pouvait être utilisée à cet effet. Puis, grâce à l'essor des moyens de transport et à l'amélioration des voies de communication, le bardeau fut remplacé sur les bâtiments principaux par de l'ardoise, matériau très adapté à cet usage mais assez coûteux ; ce qui permit un prolongement de l'emploi du bardeau sur les édifices secondaires. Ici, seul le rejet d'eau a été réalisé en ardoise.

Toutefois, la diffusion de matériaux industriels comme la tôle ondulée, peu onéreuse et relativement facile à mettre en œuvre entraîna l'abandon total du bardeau dont les exemples anciens<sup>1</sup> sont aujourd'hui très rares sachant que sa durée de vie est d'une centaine d'années environ.

Aussi, la conservation de bardeaux à Valennes et donc le prolongement des savoir-faire lié à leur fabrication et leur mise en œuvre, sont sans doute à mettre en relation avec la proximité de la forêt toute proche. (le même phénomène peut d'ailleurs être observé aux abords de la forêt de Bercé.)

Cet aspect coïncide bien avec le caractère conservatoire du village de Valennes observable non seulement dans le domaine du patrimoine bâti mais aussi dans celui des traditions ; le carnaval dont on fête au moins<sup>2</sup> le centenaire cette année le montre bien.

<sup>1</sup> Depuis quelques années la politique de restauration du patrimoine, propice à la restitution, a permis de réintroduire le bardeau sur certaines flèches d'églises notamment (exemples : La Bosse, St Aubin-des-Coudrais)

<sup>2</sup> En réalité, le carnaval de Valennes remonte sans doute bien au-delà de l'année 1900, cependant aucun document ne permet de l'affirmer, en revanche une photographie datée de 1900 est conservée.

## Remerciements

---

Nous tenons à adresser nos plus vifs remerciements pour l'aide qu'il nous ont apportée à la rédaction de ce livret à :

Mademoiselle Karine Bergeot, doctorante en Histoire  
Monsieur Alain Leveau, journaliste et Valennois

## Nos partenaires

---

Cette opération est réalisée avec le concours de :

La Communauté Européenne (programme Leader)  
Le Ministère de la Culture (ORAC)  
La Région Pays de Loire  
Le Conseil Général de la Sarthe  
Le Centre Départemental de documentation pédagogique  
La Poste  
La Municipalité de Valennes et ses associations  
Les Offices de Tourisme de St-Calais et La Ferté-Bernard

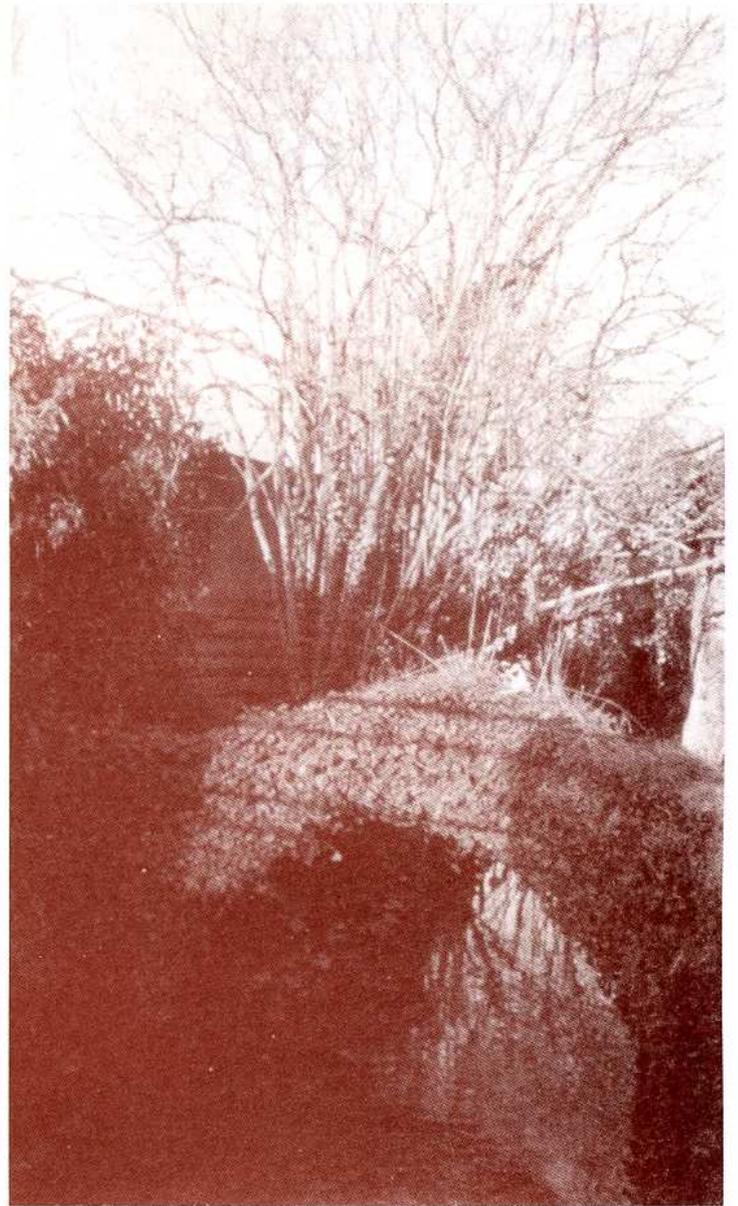
Ainsi que tous ceux qui nous ont apporté leur aide pour l'organisation de cette opération.

photo couverture : M. Alain Leveau

photos intérieures et textes non signés : Mlle Sylvie Lemercier,  
animatrice du patrimoine du Pays d'Art et d'Histoire du Perche  
Sarthois

février 2000

 PUBLICITÉ ACTIVE 72 BOUËR 02 43 71 19 98



*Pont ancien sur le ruisseau du Boutry, visible à droite du passage à gué, en venant de l'église. Longtemps oublié, il a été dégagé il y a quelques années par les habitants.*

# Programme de l'opération Monument du mois\* Valennes - février-mars 2000

---

- exposition de photographies et d'objets relatifs à l'école de Valennes dans les bureaux de Poste de Vibraye et Saint-Calais aux horaires d'ouverture habituels.

**SAMEDI 12 14 H 30** école

RACONTE-MOI L'ÉCOLE : les Anciens racontent aux enfants l'école d'autrefois, avec la participation de Jacques COUSIN, historien

**20 H 30** salle polyvalente

RÉCITAL : Philippe BEAUGÉ et ses musiciens nous feront revivre les grandes heures de la chanson française

**DIMANCHE 13 15 H 00** église

CONFÉRENCE SUR LE VITRAIL,  
par Karine BERGEOT, doctorante en histoire

LES ANCIENS RACONTENT LEUR ÉGLISE,  
par les membres du Foyer des Anciens

**MERCREDI 16 20 H 30** café du village

VEILLÉE AU CAFÉ : l'histoire de l'abbé Jumeau, titulaire de la cure de 1811 à 1833, par Alain LEVEAU, journaliste valennois

**SAMEDI 19 11 H 30** salle polyvalente

INAUGURATION OFFICIELLE de l'opération  
"Monument du Mois" à Valennes

**14 H 30** parvis de l'église

PROMENADE CHAMPÊTRE dans le village, sur les routes et chemins d'alentour et découverte des chemins d'accès au XIX<sup>e</sup> siècle, avec les membres de "Familles Rurales" de Valennes

**20 H 30** salle polyvalente

CONFÉRENCE sur la tradition villageoise  
par Serge BERTIN, ethnologue

**DIMANCHE 20 15 H 00** Moulin de Courgady

CONFÉRENCE au Moulin de Courgady.  
L'importance tant économique que sociologique des moulins d'autrefois, par André COUTARD, président de l'Association des Amis des moulins de la Sarthe

**MERCREDI 23 20 H 30** café du village

VEILLÉE AU CAFÉ : la création de la première mairie de Valennes en 1833, par Alain LEVEAU, journaliste valennois

**SAMEDI 26 15 H 00** église

VISITE GUIDÉE DE L'ÉGLISE, son architecture.  
EXPOSITION DE CHASUBLES, leurs origines, commentée par L'Abbé MAILLET, responsable de la commission d'Art Sacré

**20 H 30** salle polyvalente

CONFÉRENCE : le flottage du bois sous l'Ancien Régime par Philippe d'HARCOURT

**DIMANCHE 27 14 H 30** parvis de l'église

RANDONNÉE à la "Pierre qui suinte".  
Dans la campagne valennoise, une pierre a la particularité de rester toujours humide quelle que soit la saison, avec les membres de "Familles Rurales" de Valennes

**MERCREDI 1<sup>er</sup> 20 H 30** café du village

VEILLÉE AU CAFÉ : la bande des "chauffeurs de Valennes", bandits qui chauffaient les pieds de leurs victimes pour leur faire avouer où ils cachaient l'argent, par Alain LEVEAU, journaliste valennois

**MERCREDI 8 17 H 00** dans le village

Clôture de l'opération "Monument du Mois" à Valennes, avec dégustation de crêpes

**Du SAMEDI 4 au MERCREDI 8 MARS**

CENT ANS DE CARNAVAL avec le Foyer Rural

\*Conférences, animations et veillées ; gratuites

Pays d'Art et d'Histoire du Perche Sarthois  
BP. 61 - 72403 La Ferté-Bernard cedex